



RÈGLEMENT DU PRACTICE DE SENS

1. Chaque joueur est responsable de son mouvement et de la trajectoire de sa balle.
2. L'association et l'agglomération du Grand Sénonais ne sauraient être tenues responsables de tout manquement au présent règlement. Chaque joueur engage sa propre responsabilité en acceptant de respecter ce règlement.
3. Avant de frapper, le joueur doit vérifier que sa balle ne risque pas d'atteindre une autre personne, en particulier la personne chargée de ramasser les balles.
4. Les postes d'entraînement sont aménagés sur des emplacements fixes avec tapis, que les joueurs doivent obligatoirement utiliser.
5. Les balles et les seaux sont la propriété du practice. Ils ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement. Le joueur n'ayant pas terminé son seau devra laisser les balles et le seau sur place.
6. Les balles de practice sont interdites sur le putting-green, dans le bunker et sur l'aire de pitch & putt.
7. Toute personne en possession de balles de practice ou de seaux en dehors du terrain d'entraînement pourra faire l'objet de sanctions, pouvant aller jusqu'à une exclusion immédiate du parcours. Une plainte pour vol pourra également être déposée.
8. Il est strictement interdit de ramasser les balles de practice sur l'aire d'entraînement.
9. Il est interdit de jouer ailleurs que sur les tapis de practice ou les zones spécifiquement aménagées à cet effet.
10. Le putting-green est toléré aux personnes non membres dans le cadre d'un usage raisonnable et respectueux des installations. En cas de comportement inadapté, de dégradation, de fréquentation abusive ou de non-respect du terrain et des consignes, l'association se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire pouvant aller jusqu'à une interdiction d'accès.
11. Nicolas Belloncle, enseignant de golf du club, a priorité sur les tapis de practice dans le cadre de ses leçons, qu'elles soient individuelles ou collectives. Il bénéficie également de la priorité sur le putting-green, le bunker et le pitch & putt.
12. Sur les zones d'entraînement, les comportements susceptibles de déranger les autres joueurs (bavardages excessifs, discussions téléphoniques, fumée de cigarette, etc.) sont interdits.

Fait à Sens, le 3 Avril 2025

GOLF CLUB DE L'AGGLOMÉRATION SÉNONAISE